

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 02 MARS 2023

Délibération n°2023-03-09

L'an deux mille vingt-trois et le 2 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 29
- Nombre de votants : 33
- Date de la convocation : 23 février 2023

Objet : Cuisine centrale –

Avenant au marché de reprise du carrelage de la cuisine centrale

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (Pouvoir Mme Christelle MARCHAL) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON (Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE), M. Stéphane TARIN -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY (Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD) -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (Pouvoir à M. Thomas PUTMAN) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Martine JAROUSSE (Pouvoir à Mme Agnès VORON).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	----------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230302-2023_03_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023

M. le Président rappelle que pour faire suite aux malfaçons du carrelage, l'entreprise RIVOIRON a été désignée pour la reprise.

Montant initial du marché public de reprise est de :

- Montant HT : 78 273.00 €
- Montant TTC : 93 927.60 €

Un avenant n°1 a été réalisé pour la pose des plinthes PVC en remplacement des plinthes carrelage :

- Montant HT : - 7 283.90 €
- Montant TTC : - 8 740.68 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 9.30 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 70 989.10 €
- Montant TTC : 85 186.92 €

Dans le cadre du chantier de reprise, les plinthes PVC prévues en remplacement des plinthes carrelage ne peuvent pas être posées sur tous les supports. Il y a donc lieu de poser des plinthes carrelage :

- Montant HT : + 843.00 €
- Montant TTC : + 1 011.60 €
- % d'écart introduit par l'avenant (avenant 1 et 2 cumulés) : - 8.23 %

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 71 832.10 €
- Montant TTC : 86 198.52 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cet avenant et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve cet avenant,
- autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Hervé BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230302-2023_03_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023